



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Entreprises : comment trouver le bon interlocuteur pour une aide ou un accompagnement ?

Publié le 18 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Votre entreprise a besoin d'être aidée dans ses projets ou pour surmonter une difficulté ? Vous n'identifiez pas facilement l'aide publique dont vous pourriez bénéficier ? Vous ne savez pas à qui vous adresser ? Porté par le ministère de l'Économie et du ministère du Travail, le site « *Place des Entreprises* » permet de déposer votre demande. Le bon interlocuteur vous rappelle et vous accompagne selon votre situation. Ce service de mise en relation gratuit est à la disposition des entrepreneurs dans les Hauts-de-France et depuis peu en Île-de-France.

Comment être contacté rapidement par un conseiller ?

- Vous vous rendez sur le portail [Place des Entreprises](https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/?pk_campaign=compartenaire-partenaire&pk_kwd=service-public-fr) [↗](https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/?pk_campaign=compartenaire-partenaire&pk_kwd=service-public-fr) ([https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/?pk\\_campaign=compartenaire-partenaire&pk\\_kwd=service-public-fr](https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/?pk_campaign=compartenaire-partenaire&pk_kwd=service-public-fr)).
- Vous sélectionnez une thématique (ressources humaines, investissement, droit du travail, difficultés financières, développement commercial, stratégie numérique, transition écologique, santé et sécurité au travail, transmission ou reprise...).
- Vous exprimez votre besoin : votre projet ou votre problème en donnant quelques éléments de contexte.
- Un expert compétent vous contacte, en moyenne dans les 5 jours suivants, pour vous proposer un accompagnement personnalisé.

**➔ A savoir :** Les conseillers sont des agents des organismes publics et parapublics chargés de la relation entreprise. Le service compte aujourd'hui plus de 900 conseillers référencés comme experts sur un champ de compétences précis au sein de 50 partenaires publics.

**✎ A noter :** « *Place des Entreprises* » sera bientôt disponible dans la région Bretagne.

### Et aussi

- [Bénéficier d'aides aux entreprises](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F35240) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F35240>)

### Pour en savoir plus

- [Plan de relance](https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises) [↗](https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises) (<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises>)  
*Ministère chargé de l'économie*
- [TPE-PME : le portail Place des entreprises répond à toutes vos questions](https://www.iledefrance.fr/tpe-pme-le-portail-place-des-entreprises-repond-toutes-vos-questions) [↗](https://www.iledefrance.fr/tpe-pme-le-portail-place-des-entreprises-repond-toutes-vos-questions) (<https://www.iledefrance.fr/tpe-pme-le-portail-place-des-entreprises-repond-toutes-vos-questions>)  
*Conseil régional d'Île-de-France*
- [Entreprises - Découvrez "Place des entreprises", le nouveau service public d'aide aux TPE et PME](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Economie-entreprises-emploi-et-finances-publiques/Decouvrez-Place-des-entreprises-le-nouveau-service-public-d-aide-aux-TPE-et-PME) [↗](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Economie-entreprises-emploi-et-finances-publiques/Decouvrez-Place-des-entreprises-le-nouveau-service-public-d-aide-aux-TPE-et-PME) (<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Economie-entreprises-emploi-et-finances-publiques/Decouvrez-Place-des-entreprises-le-nouveau-service-public-d-aide-aux-TPE-et-PME>)  
*Préfecture de région des Hauts-de-France*